



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20230620-2023-079-AR
Date de télétransmission : 20/06/2023
Date de réception préfecture : 20/06/2023

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE **20 JUIN 2023**
N°2023-079

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 31 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, trente-et-un mai à vingt heures trente-quatre minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi vingt-cinq mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage par la ville à la Société du Grand Paris pour la remise en état définitive d'un tronçon de la rue de Bernaü nécessaire à la réalisation du centre d'exploitation de Champigny de la ligne de métro 15-sud du GPE

Rapporteur : M. VIGUIE

Direction : Direction des assemblées, affaires générales et juridiques

Service : Service des assemblées et affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, Maire.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. CHATAUD (donne procuration à M. AKKOUCHE), M. BASTIN (donne procuration à Mme THIROUX), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BENAHMED), Mme DONATIEN (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme NGANDE (donne procuration à M. NGANDE).

Secrétaire de séance : M. BOULAY

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 43

Nombre de procurations : 6

Nombre de votant(e)s : 49

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES
DIRECTION DES INFRASTRUCTURES, DES TRANSPORTS ET DE L'ESPACE PUBLIC
SERVICE TRANSPORTS DEPLACEMENTS ENVIRONNEMENT
Séance du Conseil municipal du 31 mai 2023

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 sur le Grand Paris,

Vu le décret n°2011-1011 du 24 août 2011,

Vu le Décret n° 2014-1607 du 24 décembre 2014 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du tronçon de métro automatique reliant les gares de Pont-de-Sèvres et Noisy-Champs du réseau de transport public du Grand Paris (dite « ligne rouge - 15 Sud ») ;

Considérant que la Société du Grand Paris a procédé en 2020 au dévoiement provisoire de la rue de Bernaü et son réseau éclairage public attenant, entre l'avenue Ambroise Croizat (hors giratoire) et le futur projet ALTIVAL dans la continuité du boulevard Jacques Chirac, afin de réaliser la dalle de couverture de la tranchée reliant le centre d'exploitation de Champigny de la ligne 15-sud du Grand Paris Express au tunnel ferroviaire , et qu'il est nécessaire de redresser de manière définitive la section de la rue de Bernaü en question, un projet d'aménagement définitif a été mis au point conjointement par les équipes de la Société du grand Paris et de la Ville de Champigny.

Du fait de l'imbrication des ouvrages, et de l'obsolescence de la convention de co-maîtrise d'ouvrage signée en 2015, une nouvelle convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec descriptif et répartition des couts d'études et de travaux a été rédigée avec la Société du Grand Paris, afin de pouvoir engager au plus tôt et dans les meilleures conditions de coordination des chantiers, les travaux de redressement et requalification de la voie.

Vu le projet de convention à signer avec la Société du Grand Paris figurant en annexe 1 de la présente délibération ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics - Réseaux - Environnement et Développement Durable - Développement des transports en commun - Partage de l'espace public - Déplacements – Sécurité – ASVP émis lors de sa séance en date du 24 mai 2023 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies émis lors de sa séance en date du 23 mai 2023 ;

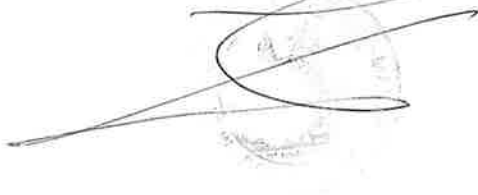
après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage par la ville à la Société du Grand Paris pour la remise en état définitive d'un tronçon de la rue de Bernaü nécessaire à la réalisation du centre d'exploitation de Champigny de la ligne de métro 15-sud pour un montant études et travaux de 148 402 € HT ;

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

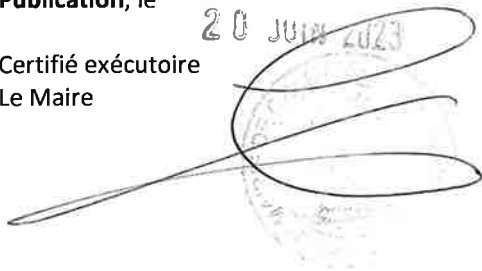
Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a faint circular official stamp.

Le secrétaire de séance
Monsieur Philippe BOULAY
Conseiller municipal

A handwritten signature in black ink, written over a faint circular official stamp.

Transmission en préfecture, le **20 JUIN 2023**
Publication, le **20 JUIN 2023**
Certifié exécutoire
Le Maire

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a faint circular official stamp.